



La charte de l'orchidophile

Un orchidophile ne se résume pas uniquement à ses connaissances. Il doit également faire preuve de respect et suivre un code de conduite assurant une intégrité dans ses activités. Respectons et encourageons la pratique des quelques règles suivantes.

1- Le respect des orchidées et des autres espèces est une priorité

Que votre inclination soit plus particulièrement la photographie, l'inventaire, les études scientifiques, ou simplement l'observation des orchidées, vos activités ne doivent jamais nuire aux orchidées et aux autres espèces de la flore et de la faune. La priorité est donnée à la protection des stations rencontrées. Il est de rigueur, notamment, de respecter la règle suivante : toute forme de cueillette est à proscrire que ce soit le prélèvement d'individus entiers ou de fleurs d'individus (pour herbiers ou correspondance) ; ces pratiques sont depuis longtemps abandonnées par les botanistes passionnés par les Orchidées, sauf dans de rares cas qui doivent être fortement justifiés (études populationnelles, espèces nouvelles ou litigieuses...). L'observation des racines est également à proscrire parce qu'elle endommage le mycélium des plantes et les condamne à mourir. Les transplantations sont bien entendu hors de propos, sans cadre scientifique rigoureux assurant de raisonnables chances de succès, et hors action de sauvegarde organisée. La pratique de la photographie est particulièrement recommandée, car des photographies facilitent les déterminations et constituent un document de référence pour l'étude des Orchidées. Cependant, il faut veiller à ne pas détériorer le milieu par application de certaines techniques de macrophotographie particulièrement destructrices : couchage des plantes, modification du terrain, dégradation du biotope...

2- Leurs habitats doivent être respectés

Le milieu de vie d'une orchidée est vital pour elle, nous devons donc veiller à ce que nos activités ne dégradent pas celui-ci. Ainsi, vos visites sur le terrain doivent être respectueuses des différents habitats présents et vous devez limiter votre impact sur ces derniers. Ne laissez donc la moindre trace de votre passage. Le dérangement des habitats doit être réduit au minimum et le bénéfice tiré pourrait bien souvent ne pas être à la hauteur des dégâts occasionnés. Il va sans dire que les recherches intensives d'orchidées rares dans un milieu fragilisent celui-ci : il faut limiter au maximum le piétinement des stations.

3- La localisation des espèces rares ou fragiles appelle à la prudence dans la divulgation des données.

Si vous découvrez une station d'une espèce rare et pensez que sa protection est nécessaire, ne communiquez l'information qu'à quelqu'un de confiance et informez votre association régionale (SFO, notamment via le site Orchisauvage.fr qui permet d'assurer la sécurité des observations, ou autre association naturaliste). Elle jugera si l'information doit rester confidentielle ou non, afin d'éviter des dégradations causés par l'afflux d'orchidophiles, de photographes, de prélèvements, destructions ou des personnes mal intentionnées. Ne visitez jamais un site d'une espèce rare si votre présence sur le lieu peut révéler le site à d'autres personnes.

4- Respectez la législation en vigueur

Des lois sur la protection de la nature existent. Il existe par exemple des listes d'espèces d'orchidées protégées au niveau national ou régional. De même, il existe des espaces protégés avec une réglementation qui peut varier, les parcs naturels régionaux, les réserves naturelles, etc. Ces lois sont le résultat de luttes longues et acharnées de la part de nos prédécesseurs. En tant que naturalistes orchidophiles, nous nous devons de toujours les respecter et les faire respecter. Il est de notre devoir de montrer l'exemple.

5- Respectez les propriétés privées

La volonté et les droits des propriétaires et des exploitants des terres doivent être respectés. Ne pénétrez pas dans une propriété privée sans autorisation. N'empruntez que les parcours autorisés (chemins de randonnée par exemple). Respectez toujours la législation et au besoin, renseignez-vous sur celle-ci.

6- Respectez les autres usagers de la nature

Ayez un comportement respectueux des autres usagers de la nature. Essayez de ne pas perturber leurs activités. Si vous pensez que celles-ci peuvent menacer une station d'orchidées, ne réagissez qu'avec circonspection et tact. Soyez courtois, argumentez vos remarques, même si vous devez être convainquant (beaucoup d'usagers de la nature n'ont aucune idée de l'impact qu'ils peuvent avoir involontairement). L'éventuelle bonne volonté des personnes qui ne s'intéressent pas particulièrement aux orchidées ne doit pas être compromise par une attitude brutale ou perçue comme agressive.

7-Un respect des règles de sécurité

Il est important de se plier aux règles de sécurité, le tout étant d'éviter les situations à risques pour vous et autrui. Certaines activités sont à risque comme les prospections au bord des cours d'eau et des plans d'eau, celles au sein des secteurs fangeux et tourbeux... Dans tous les cas, toujours bien penser à porter une tenue adaptée aux conditions météorologiques et une protection adaptée à la situation. Être équipé d'un téléphone portable et prévenir par avance du lieu de ses prospections est un conseil à méditer !

8- Comportez-vous à l'étranger avec les mêmes précautions que dans votre pays

Ce Code doit être d'autant plus respecté que vous êtes à l'étranger, tout en respectant également les règles et habitudes locales. Un bon comportement fera des orchidophiles des ambassadeurs importants pour la protection des orchidées.

9- Un comportement identique quels que soient les sites visités

Cette charte doit être appliquée avec la même rigueur sur les sites que vous connaissez moins, pouvant être éloignés de votre lieu de résidence, que sur les sites près de chez vous et que vous affectionnez tout particulièrement.